

**Action Culturelle (Ville d'Art et d'Histoire) - Participation de la Direction
Régionale des Affaires Culturelles à divers projets de mise en valeur
du patrimoine de la Ville**

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Direction Régionale des Affaires Culturelles a fait connaître son intention de participer à hauteur de 20 000 F aux actions développées par le Service Action Culturelle (Ville d'Art et d'Histoire), destinées à mieux faire connaître le patrimoine de la Ville.

Trois types d'actions ont été retenues :

- élaboration d'un document récapitulatif des principaux éléments du patrimoine bâti avec courts textes descriptifs - coût : 40 000 F,

- réalisation d'affiches et de cartes postales présentant le patrimoine de la Ville - coût : 50 000 F,

- réalisation de document annonçant les visites dans le cadre de la convention «Ville d'Art et d'Histoire» - coût : 15 000 F.

Le coût total de ces actions s'élève en conséquence à 105 000 F et sera financé comme suit :

- Ville de Besançon : 85 000 F (inscrits au BP 1997)

- Direction Régionale des Affaires Culturelles : 20 000 F.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à solliciter le versement de la subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Dès réception, celle-ci sera encaissée en recettes à l'imputation 92.239/7471.41040 et réaffectée en dépenses à l'imputation 92.239/6236.41040.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

Récépissé préfectoral du 22 décembre 1997.